



Albi, le 23 décembre 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Qualité de l'air: déclenchement de la procédure d'information et de recommandation du public sur le département du Tarn

Sur l'arrondissement de Castres, l'Oramip a mesuré des niveaux de concentration en particules en suspension (PM 10) supérieurs à 50 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) en moyenne sur 24 heures pour la journée du 23 décembre. Sur l'arrondissement de Castres, les concentrations moyennes mesurées s'élèvent ce jour à 50,8  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ .

La cause principale de cette pollution est la conjugaison d'une masse d'air stable avec l'accumulation des émissions locales des particules par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries ou les émissions naturelles.

Évolution :

Depuis le début de la semaine, les conditions anticycloniques couplées aux émissions de particules ont favorisé une augmentation constante des concentrations dans l'air, jusqu'à dépasser aujourd'hui le seuil réglementaire d'information. Les températures devraient être moins basses dans la nuit permettant de stabiliser les concentrations, qui devraient de ce fait encore être proches du seuil d'information pour la journée du 24/12/2014. Cette procédure est valable pour la journée du 23 décembre.

#### Recommandations sanitaires

**Les personnes sensibles** (enfants de moins de 8 ans, personnes âgées, asthmatiques et allergiques, insuffisants cardiaques et respiratoires, femmes enceintes) doivent respecter scrupuleusement leur traitement médical en cours ou l'adapter sur avis de leur médecin. Plus généralement, il est conseillé de consulter son médecin si une gêne respiratoire inhabituelle apparaît. **Il est recommandé** aux personnes sensibles :

- d'éviter toutes activités physiques et sportives intenses augmentant de façon importante le volume d'air et de polluants inhalés cet après midi et ce soir ;

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

- de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac.

Ces recommandations n'interdisent cependant pas les sorties en plein air. Il convient également de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

### **Recommandations comportementales**

Chacun d'entre nous peut et doit agir pour contribuer à limiter cette pollution et les **recommandations comportementales** ci-dessous y contribuent :

- réduire les vitesses de tous les véhicules ;
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun ;
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage ;
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois) ;
- reporter les activités de brûlage de déchets verts (y compris l'écobuage).

---

**Suivi des valeurs en direct sur : [www.oramip.org](http://www.oramip.org)**

### **Contact Presse :**

---

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - [marie.lacan@tarn.gouv.fr](mailto:marie.lacan@tarn.gouv.fr)  
Patricia PALEYRIE – ORAMIP – 05 61 15 42 46 – [patricia.paleyrie@oramip.org](mailto:patricia.paleyrie@oramip.org)

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>